

AMAP'achamama Abonnement PAIN Hiver 2019-2020

Je soussigné(e), Membre d'AMAP'achamama, souscris un abonnement pour un pain au levain, élaboré et cuit au feu de bois par Anne-Lise AUDIN, Artisane Boulangère dans son fournil à Miniac-Morvan. Le pain est réalisé à partir d'une farine BIO semi-complète, provenant de la famille Lecrivain à St-Germain en Coglès (paysan meunier) et les graines de lin proviennent de chez Jean Pierre Cloteau à Bain de Bretagne.

La distribution a lieu chaque Mardi entre 18h15 et 19h15 Maison des Associations rue Brindejonc des Moulinais à Pleurtuit.

3 formules d'abonnement : Chaque semaine (29 fois), ou Toutes les 3 semaines comme les poulets (10 fois) ou lorsqu'il y a une distribution de fromages de chèvre (5 fois).

Sur le tableau ci-dessous, saisissez le « Nombre » de produits que vous voulez à chaque distribution et calculez le total par colonne en multipliant le prix unitaire par ce « Nombre » de produits et le nombre de distributions.

Pour toute demande ou commande supplémentaire, vous pouvez contacter Anne-Lise lors de la distribution ou au 06 82 62 75 36

Produits	Nature 500g	Nature 1Kg	Lin 500g	Lin 1Kg	Mixte 500g un nature/un lin	Seigle 400g	
Prix Unitaire	2,40€	4,50€	2,90€	5,40€	2,65€	2,50€	
Nombre							
Toutes les semaines	x29	x29	x29	x29	x29	x29	
Avec Poulets	x10	x10	x10	x10	x10	x10	
Avec Fromages	x5	x5	x5	x5	x5	x5	Total Général
Total							

Chèque 1 : **Chèque 2 :** **Chèque 3 :** **Total :**
Les chèques sont libellés à l'ordre de Anne-Lise AUDIN ; possibilité de payer en plusieurs chèques.

Engagements de Mme Anne-Lise AUDIN, Artisane Boulangère :

- Livrer chaque semaine un pain au levain, cuit au feu de bois, réalisé dans son fournil à partir d'une farine semi-complète certifiée AB
- Etre présente aux distributions, expliquer son travail et prendre en compte les remarques et besoins de ses partenaires
- Etre transparente sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.
- Informer le collectif des soucis rencontrés.
- Participer aux réunions de bureau et de bilan de fin de saison.
- Respecter la charte des AMAP

Fait à Pleurtuit, le 01 septembre 2019

La productrice

Anne-Lise AUDIN

- Adhérer aux engagements et aux statuts de l'association AMAP'ACHAMAMA, et être à jour de ma cotisation.
- Apporter de l'aide à la productrice si besoin (par ex. rentrer le bois).
- Si je ne peux venir chercher ma part, j'en informe le responsable de distribution et conviens avec lui d'un arrangement, sachant qu'aucun remboursement ne sera effectué.

Signature du Consom'acteur

Le Président

Jean-Paul TOUDIC